



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Moselle

Territoires éducatifs ruraux

Vademecum - 2025



Préface de M. le recteur

Notre académie est engagée, de longue date, dans l'accompagnement des élèves issus des territoires ruraux, constituant, une richesse souvent méconnue de notre système éducatif. Les TER incarnent un maillage humain, culturel et géographique profondément ancré dans l'histoire de la Lorraine, mais aussi dans les défis éducatifs contemporains, autour de préoccupations partagées, telles que l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes en zone rurale.

Ce vade-mecum « territoires éducatifs ruraux » de l'académie de Nancy-Metz vient rappeler, avec clarté et conviction, que la ruralité représente un atout - à condition de penser l'éducation comme un levier de cohésion, d'innovation et d'égalité réelle entre les élèves, quelle que soit leur origine sociale ou géographique. Il nous incombe, à chacun, de garantir une École sur tous les territoires.

Depuis la mise en oeuvre du plan ruralité, l'académie de Nancy-Metz, par la voie de ses différents recteurs, a choisi d'inscrire la ruralité dans un axe stratégique, en cohérence avec les priorités nationales et dans le respect des spécificités territoriales. Ce vade-mecum en apporte une illustration concrète : il s'adresse à tous les acteurs de terrain qui, au quotidien, assurent la continuité du service public d'éducation dans des conditions parfois exigeantes, mais avec un engagement remarquable.

En effet, dans un contexte où les enjeux d'aménagement du territoire, de démographie scolaire et de cohésion sociale sont particulièrement prégnants, il est de notre responsabilité collective de garantir à chaque élève, où qu'il vive, les mêmes chances de réussite. Cela suppose une adaptation fine de notre action, une écoute attentive des besoins locaux, et une mobilisation de tous les acteurs, au sein d'une alliance éducative forte : personnels de l'Éducation nationale, élus, associations, parents, partenaires institutionnels.

Ce vade-mecum est à considérer comme un guide, né de cette ambition. Il propose des repères, des exemples de bonnes pratiques et des outils pour soutenir l'engagement quotidien de celles et ceux qui font vivre l'école dans nos territoires ruraux. Il témoigne également d'une volonté forte de valoriser les dynamiques locales, souvent innovantes, toujours porteuses de sens.

Il s'ancre, par ailleurs, dans un travail de structuration, autour d'un réseau de coopération, afin de garantir aux jeunes issus du monde rural un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir. Participent à cette synergie territoriale tous les acteurs concourant à la formation des jeunes et à leur insertion professionnelle, avec le soutien des collectivités territoriales et du ministère de l'Éducation nationale.

Enfin, je l'espère, la dynamique, déjà bien instaurée, continuera d'évoluer chaque année, notamment par la création de nouveaux TER et la mise en place de projets fédérateurs. Aussi, il sera régulièrement amené à être complété et actualisé.

Je mesure pleinement le chemin parcouru depuis la mise en place du dispositif dans l'académie, en janvier 2021. Je tiens, par ailleurs, à saluer le travail collectif qui a permis l'élaboration de ce document, qui, je le crois, contribuera à mieux percevoir les enjeux des Territoires éducatifs ruraux et à rendre transférable, un certain nombre de pratiques. J'invite chacun à s'en saisir pleinement, car c'est ensemble, dans la coopération et la confiance, que nous pourrons ériger les territoires éducatifs ruraux de notre académie en laboratoires d'avenir, au service de la réussite de tous les élèves.

PIERRE-FRANÇOIS MOURIER

Recteur de la région académique Grand Est,
Recteur de l'académie de Nancy-Metz,
Chancelier des universités

Avant-propos

Le dispositif Territoires éducatifs ruraux (TER) s'adresse aux zones rurales et de montagne, et plus généralement aux « territoires éloignés », confrontées à des problématiques spécifiques (distance, relief, dispersion de l'habitat et des équipements publics), afin notamment de :

- **Permettre une meilleure prise en compte des spécificités des territoires ruraux** et éloignés dans la mise en œuvre des politiques éducatives ;
- **Renforcer les prises en charge pédagogiques** et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire ;
- **Lutter contre l'autocensure des élèves** qui privilégient davantage l'orientation vers la voie professionnelle, et moins le passage en section générale et technologique (SGT) ;
- **Renforcer l'acquisition par les élèves des compétences psychosociales** nécessaires à leur épanouissement personnel, à leur réussite scolaire et à leur orientation ;
- **Développer des alliances éducatives** entre tous les partenaires du territoire qui œuvrent sur les thématiques en lien avec la jeunesse.



Trois grands axes de travail sont définis au niveau national :

1

Mobiliser un réseau de coopération autour de l'école, en renforçant les articulations avec les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires de l'école ;

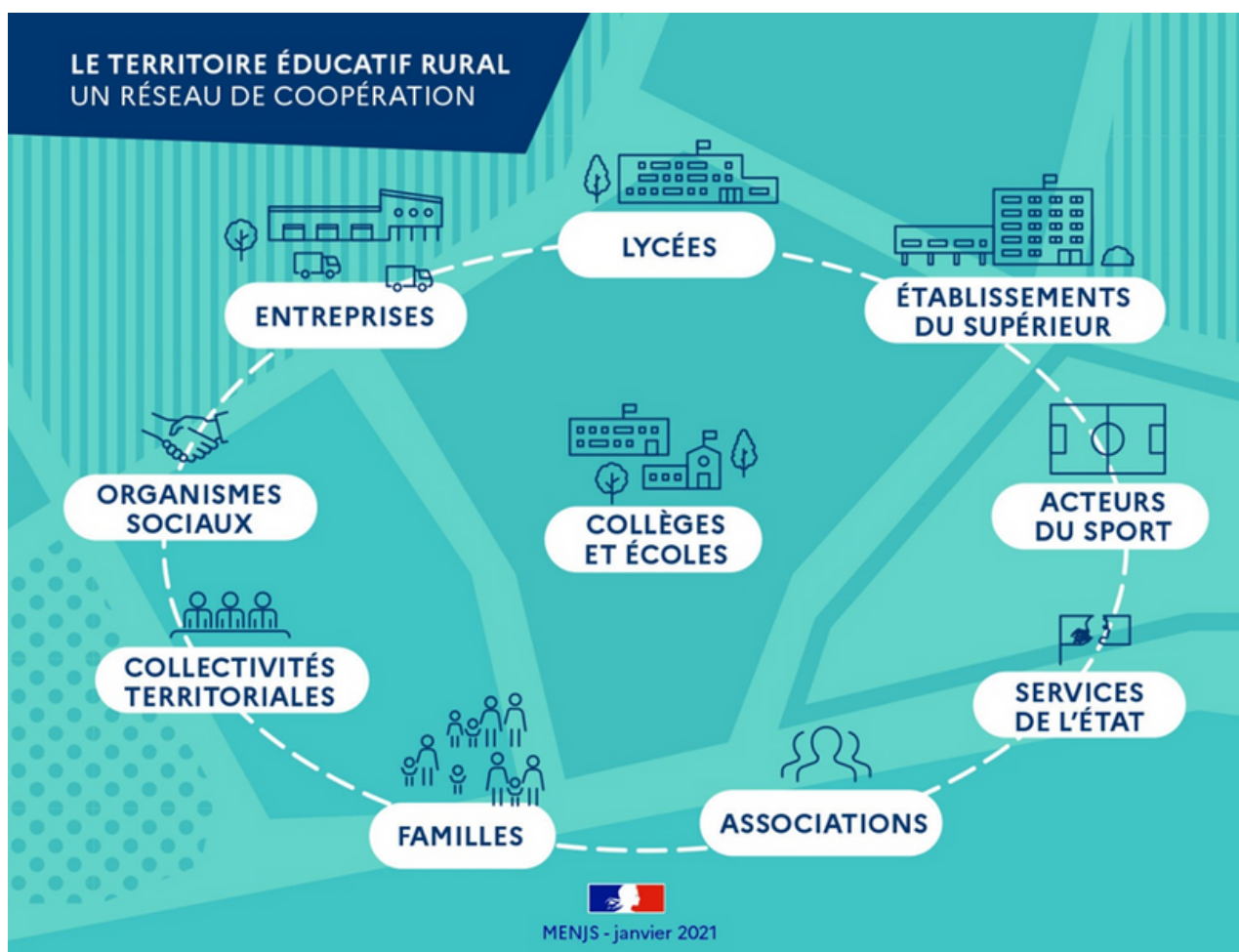
2

Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir, par le biais de l'accompagnement à l'orientation et les dispositifs d'égalité des chances, tels que les Cordées de la réussite ;

3

Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'École rurale, par un meilleur accompagnement et la formation des personnels affectés dans les écoles isolées.

Chaque TER s'appuiera sur une stratégie locale permettant le déploiement d'actions, afin de répondre à ces enjeux, notamment en développant des alliances éducatives entre tous les partenaires du territoire.



Ce vadémécum répond à une nécessité identifiée par l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) dans son rapport de juin 2023 : « *construire un **vadémécum** [national] destiné aux TER et traitant de l'ensemble des questions de périmètre, d'alliances éducatives, des parcours éducatifs de territoires et de financements de projets* ».

À l'échelle de l'académie de Nancy-Metz, il vise à fournir un **cadre de référence commun** pour les équipes éducatives et les partenaires impliqués dans les TER. Ce vadémécum constitue un **outil structurant** pour l'ensemble des acteurs impliqués dans les **Territoires Éducatifs Ruraux**. Soutien à la gouvernance, il a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des projets et assurer un suivi des actions éducatives.

Cinq grands enjeux ont présidé à son élaboration :

1. **Clarifier les rôles des acteurs éducatifs et institutionnels**, en aidant à cibler les besoins prioritaires.
2. **Structurer le pilotage des TER** grâce à des méthodes de gouvernance adaptées aux réalités locales.
3. **Assurer un suivi rigoureux et une évaluation continue des actions mises en place.**
4. **Faciliter l'interaction entre les différents niveaux d'éducation** et encourager une approche inter-degrés.
5. **Identifier les pratiques pédagogiques** et les connecter au monde professionnel et à la citoyenneté.

Ce vadémécum propose différentes fiches concernant le pilotage, les possibilités de contrat et contact avec les acteurs et structures conventionnées, sur l'élaboration d'un projet éducatif par réseau, sur le développement du partenariat. Il propose également des ressources possibles et des exemples de dispositifs et d'actions éducatives. Il s'enrichira chaque année des perspectives tracées au niveau académique, comme des dynamiques engagées au niveau de chaque territoire.

Chiffres clés

Dans l'académie, les TER représentent 5,4% des effectifs du 1er degré et 6,2% des élèves du 2nd degré. Le tableau de bord met en exergue les évolutions ci-dessous.

Caractéristiques		2022	2023	2024
Effectifs du 1er degré	TER	10 409	10 210	9 878
	Académie		-1,9% -2,1%	-3,3% -2,2%
Effectifs du 2nd degré	TER	5 900	5 781	5 700
	Académie		-2% -0,4%	
IPS	TER	95,2	96,3	97,2
	Académie	98	97,6	97,8
Retard des élèves en 6ème	TER	4,6	4,7	4,7
	Académie	5,4	6	6,2

Moyens pédagogiques		2022	2023	2024
Nombre d'élèves par division	TER	23,5	22,6	22,3
	Académie	25	24,7	24,5
Nombre d'heures par élève	TER	1,29	1,33	1,32
	Académie	1,22	1,23	1,25

Parcours des élèves		2022	2023	2024
Taux de réussite DNB	TER	90,3	91,6	86,8
	Académie	87,2	90,5	84,9
Passage post 3ème en 2nde GT	TER	58,4	56,1	59,8
	Académie	64	64,1	62,8
Passage post 2nde en 1ère GT	TER	86,9	89,4	86,9
	Académie	89,6	91,3	90,1

Sommaire

Les territoires éducatifs ruraux dans l'Académie de Nancy-Metz.....	8
Les acteurs académiques et les liens avec les partenaires institutionnels.....	9
A. Une collaboration au service du parcours de l'enfant.....	9
1. La DAAC.....	9
2. La DRANE.....	9
1. Les internats d'excellence.....	10
B. Les partenaires institutionnels autour d'une dynamique de territoire.....	11
1. L'ARS – Le Contrat Local de Santé.....	11
2. La CAF – La Convention Territoriale Globale.....	11
3. Le Projet Éducatif de Territoire.....	11
La mise en œuvre du dispositif et le pilotage académique.....	12
A. Organisation et instances de pilotage des actions TER.....	12
B. Les différentes instances décisionnelles et opérationnelles.....	12
C. Collaboration pour la réussite éducative à l'échelle locale.....	13
D. Évaluation et suivi des actions.....	13
Exemples de projets et mutualisation de pratiques.....	14
A. Témoignages et projets fédérateurs dans l'académie.....	14
B. Résultats et impacts positifs sur la réussite scolaire.....	20
Perspectives et défis à venir.....	21
A. Renforcer l'efficacité du dispositif TER.....	21
B. Réfléchir à la mise en œuvre des politiques éducatives en milieu rural.....	21
C. Réaffirmer et consolider les partenariats.....	21
Fiche 1 – Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel.....	22
Fiche 2 – L'offre de service de la DRANE.....	25
Fiche 3 – Les internats d'excellence.....	26
Fiche 4 – Le Contrat Local de Santé.....	28
Fiche 5 – La Convention Territoriale Globale.....	30
Fiche 6 – Le Projet Éducatif de Territoire.....	32

Actions possibles au sein des TER

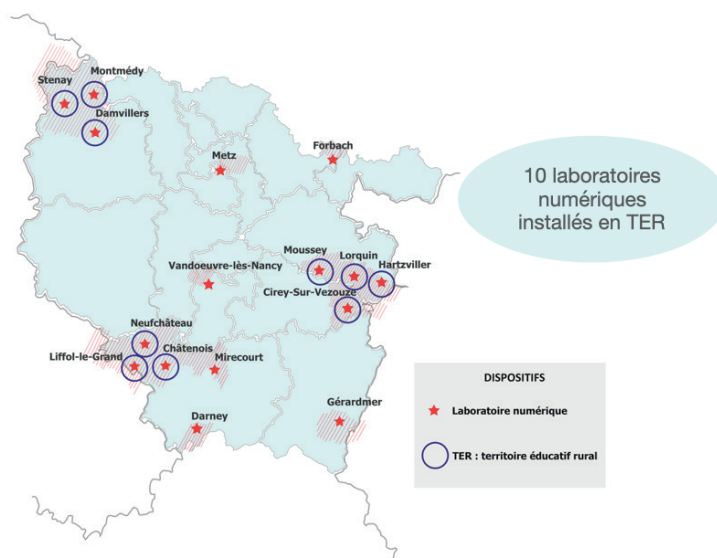
Le laboratoire numérique soutient un projet de territoire en y apportant son expertise numérique par un accompagnement de proximité et par la mise à disposition de ressources et de matériels innovants dans le tiers-lieu lui-même ou sous forme de prêts.

L'offre de service de la DRANE est présentée en fiche 2.

Cartographie des laboratoires numériques de l'académie

Types d'actions possibles au sein d'un TER :

Le laboratoire numérique soutient un projet de territoire en y apportant son expertise numérique par un accompagnement de proximité et par la mise à disposition de ressources et de matériels innovants dans le tiers-lieu, lui-même ou sous forme de prêts. La délégation académique à l'éducation numérique joue un rôle prépondérant dans le déploiement des politiques numériques au sein des TER.



1. Les internats d'excellence

L'internat d'excellence est un dispositif éducatif destiné à accompagner les élèves tout au long de leur parcours scolaire. Il vise à favoriser la réussite scolaire des élèves, plus particulièrement ceux issus de territoires ruraux, de zones urbaines prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, en leur proposant un cadre de vie structurant et propice aux apprentissages. Il constitue un levier de mixité sociale et scolaire, et contribue à l'égalité des chances.

L'internat d'excellence repose sur un projet ambitieux en offrant un accompagnement pédagogique et éducatif renforcé. Il propose des activités culturelles, sportives et de citoyenneté, en lien avec les parcours éducatifs visant à stimuler l'engagement et l'épanouissement des élèves.

B. Les partenaires institutionnels autour d'une dynamique de territoire

1. L'ARS – Le Contrat Local de Santé

Le CLS est porté conjointement par l'ARS et par une collectivité territoriale ou son regroupement, **afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé** (voir fiche 3).

2. La CAF – La Convention Territoriale Globale

La CTG est une convention signée entre la CAF, le conseil départemental, un EPCI et les partenaires locaux (MSA, CARSAT...). Elle définit le cadre de la politique de développement d'un territoire et renforce l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants (voir fiche 4).

3. Le Projet Éducatif de Territoire

Le projet éducatif territorial (PEDT) est conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il est nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi avec l'État.

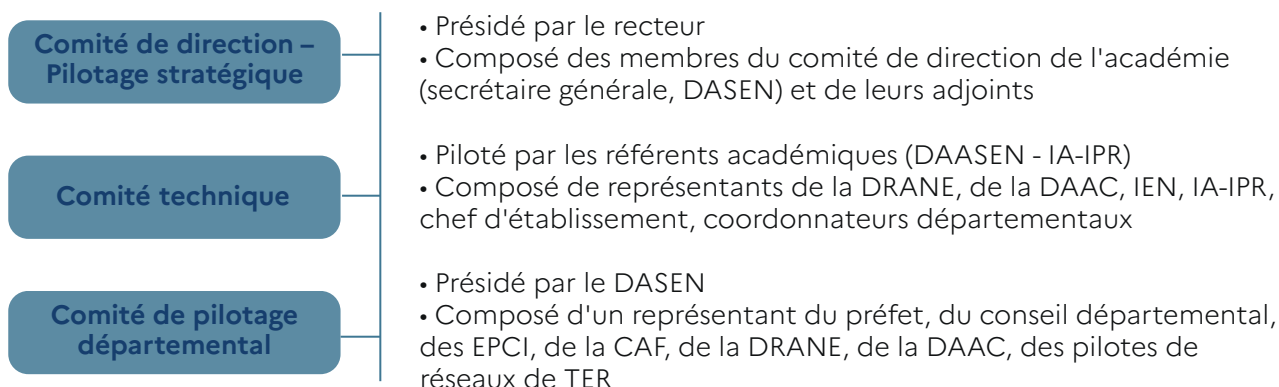
C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions, de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir, en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Il constitue un facteur d'attractivité du territoire et contribue au maintien et à l'installation des familles sur celui-ci.

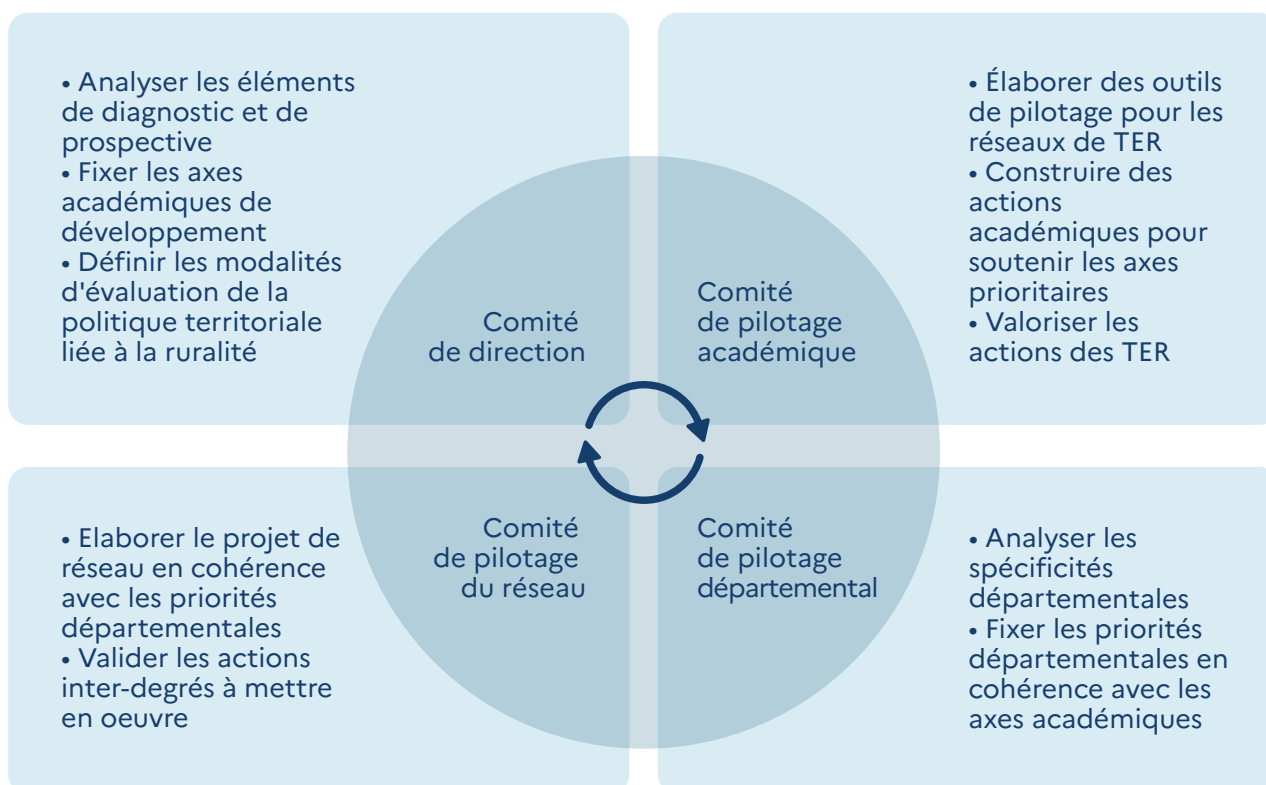
Le PEDT, en assurant, notamment le mercredi, une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales (voir fiche 5).

La mise en œuvre du dispositif et le pilotage académique

A. Organisation et instances de pilotage des actions TER



B. Les différentes instances décisionnelles et opérationnelles



C. Collaboration pour la réussite éducative à l'échelle locale

À l'échelle des TER, le pilotage s'organise autour d'un comité de pilotage composé des acteurs du territoire. Le chef d'établissement, l'IEN, l'IA-IPR référent prennent appui sur le coordonnateur du réseau. Celui-ci assure le suivi et la préparation du comité de pilotage. Il contribue à l'élaboration d'un projet du réseau et d'un plan annuel d'actions sur la base du diagnostic partagé avec tous les acteurs et en cohérence avec le projet stratégique académique (voir fiche 6).

D. Évaluation et suivi des actions

Dans le cadre du comité de pilotage, un suivi annuel des actions sert de base à l'évaluation du projet de réseau. Le suivi des indicateurs, lié aux résultats aux évaluations nationales, aux résultats aux examens, à l'orientation, tout autant que les indicateurs internes soulignant les dynamiques portées dans chaque réseau et éclairant le climat scolaire, servent de points d'appui au comité de pilotage et orientent les priorités territoriales.

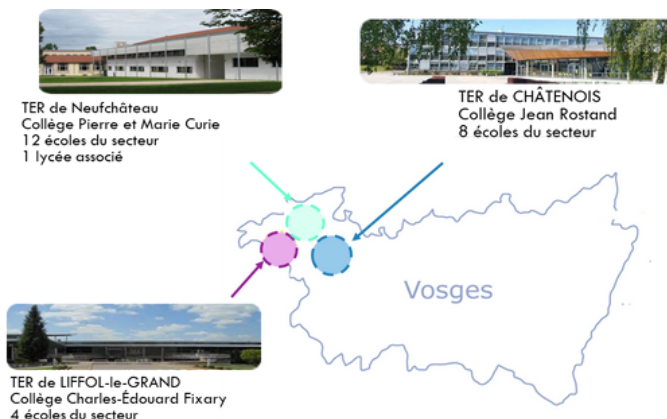


Exemples de projets et mutualisation de pratiques

A. Témoignages et projets fédérateurs dans l'académie

Le réseau des TER - Ouest Vosgien : Fê'TER l'oral, cultiver l'éloquence

Le projet **Fê'TER l'oral**, porté par le réseau des territoires éducatifs des Vosges, vise à développer et valoriser la parole des élèves en plaçant l'**expression orale et écrite au cœur des apprentissages**. Ce dispositif ambitieux fédère les écoles, les collèges et leurs partenaires autour d'un objectif commun : **cultiver l'éloquence, développer la confiance en soi, et renforcer la cohésion territoriale à travers des projets culturels et sportifs, ancrés localement**.

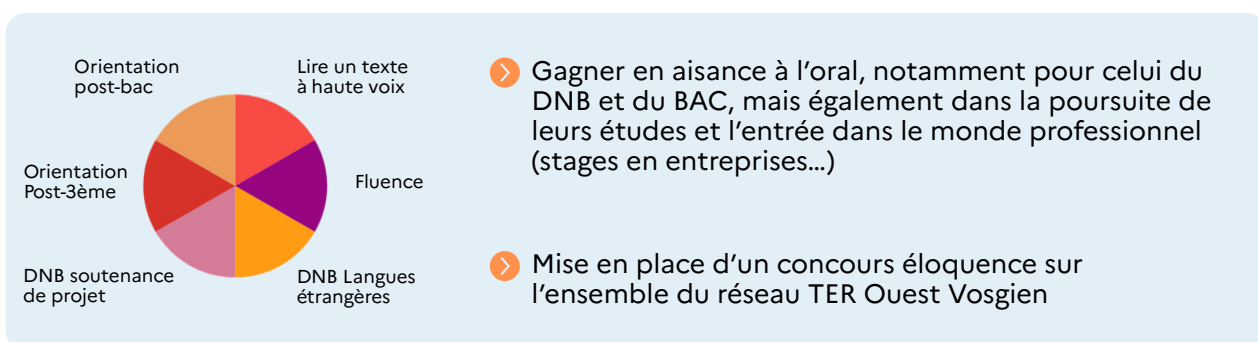


Pensé comme un levier de **continuité pédagogique entre les cycles**, Fê'TER l'oral propose des actions concrètes pour accompagner les élèves dans leur parcours, du primaire jusqu'au lycée. Le projet répond aussi à une ambition scolaire forte : **préparer les élèves aux épreuves orales du DNB et du Baccalauréat**, en développant leurs compétences de prise de parole, d'argumentation et de présentation structurée.

Au-delà des enjeux scolaires, Fê'TER l'oral est une démarche citoyenne, qui vise à faire émerger des jeunes capables de s'exprimer clairement, d'écouter, de convaincre – et donc, de prendre leur place dans la société. Un projet pour révéler les talents, unir les territoires, et faire de l'oral un vecteur d'égalité et de réussite.

Axes : Renforcer l'identité des territoires scolaires **en développant les projets culturels** et sportifs locaux associant les écoles, le collège et tous les partenaires.

Objectifs : Travailler les compétences en langage oral et écrit, développer la confiance en soi, à travers l'expression oral, favoriser la continuité pédagogique entre les cycles, anticiper les épreuves orales du DNB et du Bac.



Taux de participation

- Cycle 3 : 29 classes, soit 470 élèves
- 4ème : 4 classes, soit 100 élèves

Sur la base du volontariat

Le concours éloquence Cycle 3 :
Réseau des 3 TER
Le concours éloquence 4ème :
Neufchâteau et Liffol



Valorisation dans le parcours des élèves



Communication interne aux établissements : ENT

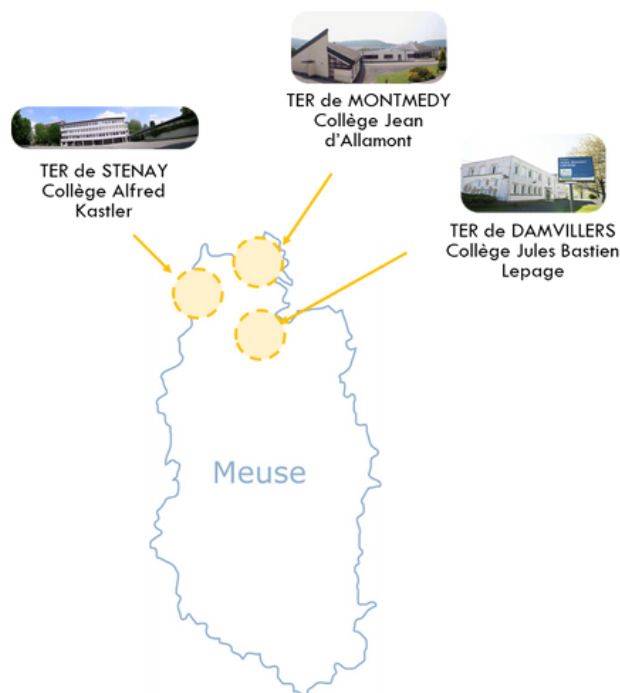


Communication externe : bulletin intercommunal, presse, Vosges Télévision

Le Réseau des TER – Meuse : « Les classes Olympiques » un héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024

Ce projet vise à sensibiliser les enfants et adolescents à l'importance de l'**activité physique, de la santé et du bien-être**, tout en promouvant les valeurs fortes de l'olympisme : le respect, l'inclusion, l'engagement et l'égalité. Plus particulièrement, il met l'accent sur l'égalité entre filles et garçons dans les pratiques sportives et éducatives, pour garantir un accès équitable et valoriser la mixité.

Parmi les actions phares, le projet intègre l'aménagement, de la cour d'école, par un design actif, dans la perspective de favoriser l'activité pour tous, en tenant compte des besoins et des envies de chacun, en envisageant ce lieu comme un espace stimulant.



Cette démarche vise à susciter l'activité physique dans un cadre ludique et sécurisé, contribuant ainsi à améliorer la santé globale des élèves. Elle permet de renforcer les parcours éducatifs et de varier les situations d'apprentissages grâce à la pédagogie de projet.

À ce titre, il s'agit d'une opportunité de travailler l'EMC, d'intégrer les 30' d'APQ aux différents temps de la journée scolaire, d'impulser une dynamique, de proposer des outils pour prolonger l'activité physique sur les temps péri et extra-scolaires, et d'un héritage en faveur des futurs élèves.

La réussite de cette initiative repose sur la **création d'un réseau de coopération entre les différents acteurs du territoire** :

- Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS),
- Des athlètes locaux engagés comme ambassadeurs,
- L'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré),
- Les Communautés de Communes (Codecom),
- L'Agence Régionale de Santé (ARS),
- Les comités sportifs départementaux et les clubs associatifs.

Un objectif pour les élèves :

« Penser une cour qui encourage l'activité physique pour tous »

Cette collaboration inter-institutionnelle garantit la cohérence et la pérennité du projet, en liant école, sport et santé autour d'une dynamique partagée.

Au-delà des actions menées dans le temps scolaire, ce projet ambitionne de **laisser un héritage durable** aux générations futures, en renforçant la culture sportive et citoyenne au sein des établissements et en produisant un environnement favorable à l'épanouissement de tous.

Axes : Santé et bien-être, Citoyenneté, Ouverture vers le territoire, renforcer le lien entre école et partenaires locaux.

Objectifs : Transformer les pratiques quotidiennes dans les écoles, renforcer le sentiment d'appartenance à son territoire, construire une culture commune autour du sport et de l'inclusion, bénéfique pour toutes les générations.

Les Réseaux de TER de Moselle Sarrebourg Sud : Projet Citoyenneté numérique

Le projet "**Citoyenneté numérique**" a pour ambition de former des **citoyens responsables et avertis** face à l'information et aux médias, en développant un **usage réfléchi du numérique**. Pluridisciplinaire et collaboratif, il s'adresse aux élèves du premier et du second degré et vise à les sensibiliser aux enjeux de la désinformation. À travers des ateliers interactifs, des temps de recherche, d'analyse et de production numérique, les élèves apprennent à **vérifier la validité d'une information, à distinguer faits, opinions et manipulations, et à croiser les sources pour construire une pensée autonome et critique**.

Les compétences mobilisées sont variées : **maîtrise des outils numériques, esprit critique, travail en équipe, expression orale et écrite, et engagement citoyen**. Le projet favorise la participation active des élèves, en les plaçant au cœur d'un processus d'enquête, de réflexion et de création.

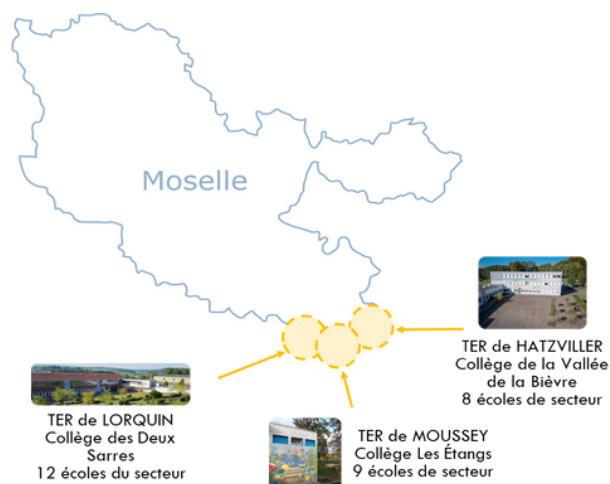
Ancré dans le territoire, ce projet valorise les partenariats avec les acteurs locaux (médiathèques, journalistes, associations, etc.), et s'intègre pleinement dans les parcours citoyen et EMI. Il contribue à donner aux jeunes les clés pour **agir de manière éclairée dans un monde numérique complexe**.

Il renforce la **cohésion territoriale**, en mobilisant des acteurs locaux autour d'un enjeu transversal : la lutte contre la désinformation et la promotion d'une culture numérique partagée.

Partenaires : APE les trois crayons, le CLEMI, le Républicain Lorrain.

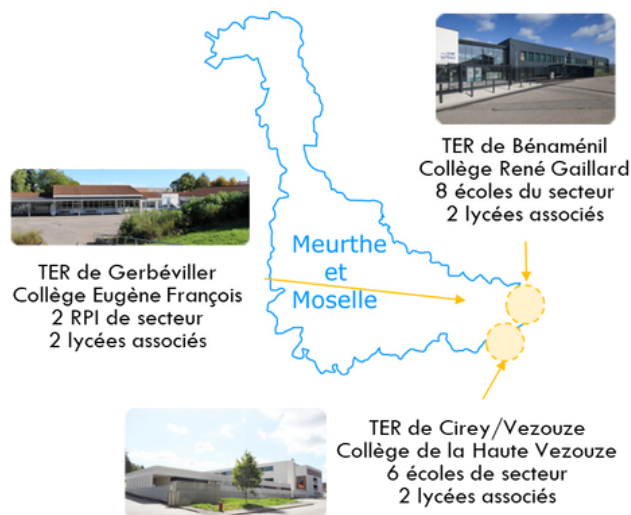
Axes : Développer les compétences numériques, sociales, civiques et linguistiques. Favoriser l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) et l'ouverture vers le territoire, renforcer le lien entre école et partenaires locaux.

Objectifs : développer des compétences essentielles à la réussite scolaire : **esprit critique, compréhension de l'information, maîtriser des outils numériques, contribuer à l'éducation à la citoyenneté, favoriser l'ouverture culturelle et la participation active dans des projets collaboratifs**.



Le Réseau des TER – Meurthe-et-Moselle :
Promouvoir le bien-être, la santé et le vivre ensemble - Projet ARS 0-6 ans

Un projet fédérateur pour le bien-être et le vivre ensemble dans un territoire éducatif rural – Académie de Nancy-Metz
 Dans le cadre du **dispositif Territoires Éducatifs Ruraux (TER)**, un projet structurant a été mis en œuvre dans le réseau de TER de Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec l'**Agence Régionale de Santé (ARS)** et de nombreux acteurs locaux. Il s'agit d'un projet ambitieux et fédérateur qui a vu le jour autour d'un enjeu essentiel : **promouvoir le bien-être, la santé et le vivre ensemble dès la petite enfance.**



Intitulé "**Promouvoir le bien-être, la santé et le vivre ensemble**", ce projet s'adresse aux enfants de **0 à 6 ans**, à leurs familles, ainsi qu'à l'ensemble des professionnels du réseau éducatif. Il repose sur une conviction forte : le développement des compétences psychosociales, en particulier la capacité à reconnaître, comprendre et exprimer ses émotions, constitue un levier fondamental pour favoriser le bien-être individuel, la réussite éducative et une cohabitation harmonieuse dans les structures d'accueil et les écoles.

Ce projet, soutenu par l'ARS dans la perspective du plan 0-6 ans, vise à renforcer la coéducation et à créer une culture commune autour des émotions, entre enfants, parents et professionnels. Il s'articule autour de plusieurs actions concrètes et innovantes :

- Une **formation interprofessionnelle "Fri For Mobberi"**, pour prévenir le harcèlement dès la maternelle,
- Un **spectacle de théâtre** des émotions, animé par l'artiste Roberdam,
- Des **ateliers de gestion** des émotions à destination des parents,
- Un **travail de création poétique** et musicale avec les enfants, donnant naissance à l'ouvrage Les émotions en chansons,
- Le **Théâtre Blabla des émotions**, projet participatif joué par les élèves, avec une restitution lors d'une soirée familles,
- Une **intervention en régulation émotionnelle**, menée par Donovan Creusot.



Spectacle "Le théâtre des émotions" avec Roberdam



Atelier écriture "Les émotions en chanson"

Ce projet mobilise un large réseau de partenaires : ARS, Promotion Santé Grand Est, Ligue de l'Enseignement 54, Roberdam, ACTE Théâtral, Donovan Creusot, l'ACM Les Moussaillons, ainsi que les collectivités territoriales.

Inscrit pleinement dans les **axes de la convention TER**, il contribue à **soutenir la santé, la citoyenneté, tout en renforçant les échanges vers l'extérieur et la coopération entre acteurs éducatifs**.

Avec un budget global de près de **20 000 euros**, ce projet place les émotions au cœur de l'éducation, dans une démarche durable et partagée, avec pour horizon 2027 : **l'amélioration du bien-être et du vivre ensemble dans les territoires ruraux**.

Axes de la convention TER : Soutenir les actions dans le domaine du sport, de la santé et de la citoyenneté. / Renforcer les échanges vers l'extérieur et la mobilité.

Objectifs : Améliorer la qualité de vie des acteurs du réseau éducatif rural à l'horizon 2027.
Améliorer le vivre ensemble des acteurs du réseau éducatif et la co-éducation.

Budget :

Formation Fri For Mobberi et achat malettes 9000€ ARS
4 journées de théâtre des émotions 4334€ TER
Théâtre Bla Bla des émotions 4116€ (2058€ TER + 2058€ ARS)
Intervention Donovan Creusot 861€ (ARS)
Production du livre « Les émotions en chansons » 800€ (TER)



Personnes impliquées par le projet sur l'ensemble du réseau :

- 58 enseignants des classes maternelle et CP
- 26 personnels des structures petite enfance et enfance plus de 700 élèves scolarisés de 0 à 6 ans
- 150 parents et familles d'enfants de 0 à 3 ans



Promouvoir la pratique de la langue orale et soutenir des actions dans le domaine de la citoyenneté

Raconte-moi, comment c'était avant ! Témoignages d'une génération à une autre.

Projet intergénérationnel : recueillir les souvenirs d'enfance et de jeunesse de nos aînés, afin de les partager avec les jeunes générations.

- 52 anciens interviewés, 4 écoles participantes (classes de CE1 au CM2), un collège.
- Lecture, production d'écrits, rédaction de lettres, interviews, préparation des interventions pour le vernissage. Certains élèves de 3ème ont choisi de présenter ce projet à l'oral du DNB
- Une exposition vivante et itinérante dans les villages de Gerbéviller, Saint-Clément et Vathiménil du 22 mai au 04 juillet 2025 à la médiathèque de l'Orangerie du 4 novembre au 2 décembre 2025, puis au CRI des Lumières du Château de Lunéville, de février à avril 2026.



B. Résultats et impacts positifs sur la réussite scolaire

La mise en place des TER s'est effectuée progressivement au sein de l'académie. De facto, l'installation d'un pilotage territorial, comme la définition des priorités et des actions en lien avec les axes académiques, a été construite dans des temporalités différentes. Cependant, les premiers indicateurs mettent en exergue une évolution positive de la maîtrise des compétences en compréhension de l'oral. Le parcours de formation sur l'oralité, qui concernera aussi bien les écoles que les collèges et les lycées, à la rentrée 2025, permettra de conforter et d'amplifier cette dynamique. Cette dynamique positive concerne également les compétences en mathématiques relatives à l'écriture des nombres entiers en CE1 et la résolution de problèmes en 6^{ème}, notamment.

Concernant l'ambition des élèves, l'écart observé dans leur orientation vers la 2^{nde} générale et technologique, entre TER et académie diminue progressivement.

Ces premières évolutions positives doivent être suivies attentivement. L'accompagnement des équipes et des dynamiques territoriales seront garantes de leur pérennité.

		2022	2023	2024
Évaluations nationales (maîtrise satisfaisante)				
CE1 Comprendre des phrases lues seul				
	TER	87,1	86,6	85,8
	Académie	83,1	82,1	82,4
6ème Compréhension de l'oral				
	TER	47,7	57,8	55,7
	Académie	51,4	56,4	55,2
CE1 Écrire des nombres entiers				
	TER	73,8	74,8	75,6
	Académie	76,3	75,2	77
6ème Résolution de problèmes				
	TER	43,8	46,1	47,8
	Académie	44,3	44,1	43,7
DNB				
Médiane en français				
	TER	52	51,5	53
	Académie	50,5	52,5	53,5
Médiane en mathématiques				
	TER	45	55	60
	Académie	45	58	57
Orientation				
2nde GT				
	TER	58,4	56,1	59,8
	Académie	64	64,1	62,8
1ère GT				
	TER	86,9	89,4	86,9
	Académie	89,6	91,3	90,1

Perspectives et défis à venir

A. Renforcer l'efficacité du dispositif TER

L'efficacité du dispositif TER est à conforter, après ces premières années de mise en œuvre. Les dynamiques territoriales, qui ont été installées, se sont progressivement structurées. Il importe de les soutenir dans chaque réseau, par un pilotage partagé inter-degré, en matière de maîtrise des savoirs fondamentaux et d'orientation, tout autant que par un pilotage collaboratif avec les acteurs du territoire. Le suivi des priorités arrêtées dans la convention du TER constitue un levier déterminant.

B. Réfléchir à la mise en œuvre des politiques éducatives en milieu rural

La mise en œuvre des politiques éducatives en milieu rural représente un enjeu important et requiert un regard réflexif partagé. Un travail collaboratif, associant la recherche et la mobilisant auprès des acteurs locaux, pourrait être étendu à différents territoires ruraux.

C. Réaffirmer et consolider les partenariats

La structuration des partenariats locaux, en lien avec les différents projets territoriaux, apparaît comme un enjeu déterminant de la cohérence des actions mises en œuvre, comme de l'efficacité des politiques définies. La place du comité de pilotage du réseau et la capacité à faire le lien et à fédérer autour d'enjeux communs, seront gages de la réussite des dispositifs TER dans l'écosystème local, au bénéfice de tous les élèves du territoire.

Fiche 1 – Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel

Type de convention	Le CT-EAC (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle)
Références	Éducation artistique et culturelle BO n°28 du 9 juillet 2015 Volet culturel du projet d'école et/ou d'établissement BO n°19 du 8 mai 2008
Définition	Le CT-EAC est porté par une collectivité territoriale et l'état pour réduire les inégalités sociales et territoriales liées à la culture. Il soutient l'éducation artistique et culturelle dans la diversité des domaines (y compris lecture ; culture scientifique, technique et industrielle ; éducation aux médias et à l'information ; mémoire). Ce cadre s'articule avec les Projets Éducatifs de Territoire (PEDT) et les autres conventions soutenant les alliances éducatives (TER par exemple).
	Le CT-EAC favorise le dialogue de proximité entre les partenaires sur un territoire, renforce le parcours EAC de l'école au lycée, en termes quantitatifs et qualitatifs, et contribue aux enjeux de co-éducation, par le croisement des publics, sur tous les temps de vie. Il rapproche notamment les partenaires de la culture, du milieu socio-éducatif, de la petite enfance, les EHPAD, les centres médico-sociaux et autres structures d'accueil et d'accompagnement des personnes, en tenant compte des besoins et des leviers existants dans les territoires. Il s'appuie sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle : rencontres, pratiques, connaissances et contribue au volet culturel adossé au projet d'école et/ou d'établissement scolaire.
Durée	4 ans
	- Le CTEAC s'adapte à tous les territoires, il est renouvelable , avec une phase d'évaluation - C'est un outil particulièrement pertinent en milieu rural et dans les quartiers urbains en difficulté.
Périmètre	Commune / EPCI
	- Privilégier un périmètre intercommunal (Communautés de communes et d'agglomération, métropole, Pôle d'Équilibre Territorial et rural) - Il est envisageable de contractualiser, à l'échelle de plusieurs intercommunalités, si celles-ci sont déjà engagées en Territoire Éducatif Rural.
Signataires	Etat et EPCI ou collectivités territoriales
	- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC / ministère de la culture) - Rectorat de l'académie de Nancy-Metz, en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. - Conseil Départemental - EPCI (communautés de communes) - Autres signataires selon territoires : CAF, ARS...

Ministère(s)	Ministère de la Culture et Ministère de l'Éducation Nationale
Mise en place	Élaboration environ 12 mois
	1) Lancer la démarche La collectivité souhaitant s'engager dans la démarche contacte la DRAC et le Rectorat, via la Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle, afin d'identifier les spécificités territoriales et affiner la méthodologie de travail. 2) Réaliser le diagnostic CTEAC Le diagnostic territorial peut être réalisé par un cabinet de conseil ou prendre la forme d'une étude sensible de territoire, qui associe un collectif d'artistes et un universitaire. Il met en lumière les spécificités territoriales Il est partagé par les différents acteurs de terrain et permet de définir les enjeux du territoire. 3) Écrire et signer le contrat territorial EAC La convention contractualise un engagement mutuel. Elle établit les objectifs, liant les parties signataires du contrat ainsi que leurs obligations. Elle fixe les termes de la mise en œuvre : comité de pilotage, comité technique. 4) Assurer la mise en œuvre du CTEAC Définition, mise en œuvre, suivi des actions, communication... La mise en oeuvre d'un CTEAC commence par le recrutement d'un coordonnateur par la collectivité territoriale. Elle nécessite une véritable coordination entre les différents acteurs et un lien étroit entre l'école et la culture. Il est nécessaire d'interroger l'indispensable complémentarité avec la compétence éducation portée par les communes, et lorsqu'il existe, le TER, la cité éducative et/ou le PEDT. 5) Évaluer le CTEAC Les évaluations sont présentées en comité de pilotage, en présence des élus du territoire, deux fois par an par le coordonnateur, aux différents membres. Cette évaluation porte : • sur la conformité des actions mises en œuvre et leur bilan • sur une analyse quantitative • sur une analyse qualitative, qui s'appuie, pour l'école, sur la structuration des volets culturels et la plus-value apportée • sur les effets produits
Bénéfices	Le caractère partenarial du CT-EAC permet une meilleure coordination des politiques respectives menées et des projets de qualité, notamment dans l'utilisation des fonds publics.
Exemples d'indicateurs	• ADAGE : % des élèves disposant d'un parcours EAC formalisé ; nombre d'écoles, collèges et lycées engagés sur le territoire; structuration des volets culturels • Diversité des partenaires associés sur tous les temps de vie • Ressources et événements culturels du territoire
Exemples d'objectifs	• Garantir l'accès pour tous et assurer une égalité des chances • Développer une offre culturelle de qualité en direction de la jeunesse • Soutenir les ressources culturelles du territoire • Accroître l'attractivité du territoire par le développement d'une offre culturelle de qualité

Exemples d'actions	• Projets fédérateurs, itinéraires culturels de l'école au lycée • Projets hors-temps scolaire • Résidences artistiques, petite enfance
Exemples d'actions	Conseillère Territoriales du pôle « Industries et démocraties culturelles », Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle (DAAC) , Rectorat
Exemples d'actions	http://www.culture.gouv.fr/regions/drac-grand-est

Fiche 2 – L'offre de service de la DRANE

Recherche, veille et conseil	La DRANE évalue, avec la recherche, l'efficacité des outils numériques pour aider les élèves à apprendre mieux. Toujours attentifs aux évolutions technologiques et pédagogiques et aux besoins des enseignants, elle facilite la prise en main des outils et la mise en œuvre de pratiques innovantes.
Projets : conception, prototypage, expérimentation	La DRANE conçoit des outils numériques qui aident les élèves à acquérir des compétences. Des groupes d'utilisateurs testent l'ergonomie et l'efficacité de chaque outil pour l'améliorer, avant d'en fabriquer un prototype. Les expérimentations permettent ensuite de se rendre compte des fonctionnements et des interactions avec les élèves avant le développement final.
Déploiement, formation, suivi et support	Le déploiement des outils est accompagné par des formations et un ensemble de supports techniques, pédagogiques et communicationnels. Les réseaux relaient l'information. Les retours d'expériences sont ensuite recueillis pour optimiser l'impact pédagogique.
Portefeuille de projets	1. RÉUSSITE DES ÉLÈVES • Savoirs fondamentaux - français en élémentaire • Savoirs fondamentaux et IA : Expérimentation large des ressources de l'Ed Tech • Déploiement de LyText, CoText • Bon usage du numérique du primaire au lycée : jeux et ateliers pédagogiques • Ambassadeurs du numérique (ADN) : une communauté d'élèves capables de former au numérique • Oralité : Déploiement de webmédia • Aménagement des espaces scolaires 2. L'ÉCOLE POUR TOUS • ESTIME: mallette de ressources pour l'épanouissement et l'inclusion • Pack de ressources pour allophones • Projet Erasmus+ FIT et parcours Magistère pour lutter contre les biais de genre dans l'enseignement 3. ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS • Pack programmation : des activités débranchées jusqu'à l'IA • Modules d'autoformation sur l'IA (communauté CREIA) • Moodle : des parcours de formation courts • Usage pédagogique des drones • Planétariums numériques • Catalogue et pack VR • VR, découverte des métiers, valorisation du territoire • VR et oralité • Blockchain • LaboArts numérique • Application : centraliser les ressources d'accompagnement sur le territoire

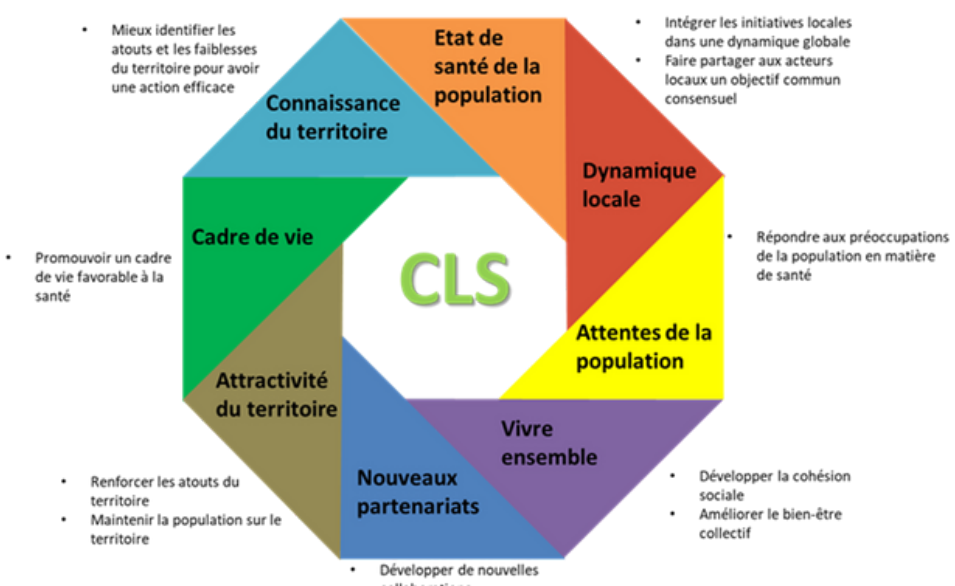
Fiche 3 – Les internats d'excellence

Type de dispositif	Internat d'excellence (labellisation nationale)
Définition	L'internat d'excellence est un dispositif éducatif destiné à accompagner les élèves tout au long de leur parcours scolaire. Il vise à favoriser la réussite scolaire des élèves, plus particulièrement ceux issus de territoires ruraux, de zones urbaines prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, en leur proposant un cadre de vie structurant et propice aux apprentissages. Il constitue un levier de mixité sociale et scolaire, et contribue à l'égalité des chances. L'internat d'excellence repose sur un projet ambitieux en offrant un accompagnement pédagogique et éducatif renforcé. Il propose des activités culturelles, sportives et de citoyenneté, en lien avec les parcours éducatifs visant à stimuler l'engagement et l'épanouissement des élèves.
	5 piliers fondamentaux - critères du cahier des charges national : • Un projet pédagogique et éducatif renforcé, • Un cadre de vie structurant et sécurisant, • Une politique de recrutement des élèves, • Un ancrage territorial affirmé, • Un pilotage structuré.
Durée de la labellisation	5 ans
Périmètre	Établissements scolaires avec internat labellisés
	• Établissements scolaires labellisés en 2021 ou en 2024 (Plan France Ruralités)
Équipes engagées	• Équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement scolaire avec internat et des autres établissements de scolarisation des élèves internes • Collectivités territoriales • Associations et partenaires culturels, sportifs, etc.
Ministère	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Mise en place	À l'initiative de chaque établissement scolaire avec internat lors des appels à projets « Label Internat du XXI^e siècle » en 2021 et « Label Internats d'excellence - ruralité » en 2024
	• Diagnostic préalable : identifier les besoins du territoire, la capacité d'accueil, les conditions d'encadrement. • Dépôt du dossier de candidature à la labellisation. • Élaboration du projet pédagogique et éducatif d'internat.

	• Constitution d'un copil-établissement se réunissant régulièrement et associant des membres des équipes pédagogiques et éducatives, la collectivité de rattachement, des élèves internes, des parents d'internes. • Accompagnement des internats d'excellence par la mission académique « internats d'excellence ». • Suivi et évaluation via le copil-établissement et une enquête académique annuelle.
Bénéfices	• Offrir un cadre propice à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel. • Lutter contre l'autocensure et favoriser l'ambition scolaire. • Renforcer la mixité sociale et scolaire. • Structurer une offre éducative enrichie dans les territoires en renforçant les partenariats locaux. • Créer des synergies avec les projets des TER, des REP et les cordées de la réussite.
Exemples d'indicateurs	• Résultats des élèves internes aux examens. • Taux d'accès au supérieur. • Taux d'absence des internes, nombre d'internes abordés en GPDS. • Indicateurs du questionnaire du plan « brisons le silence ». • Participation des élèves aux activités proposées (santé, orientation, citoyenneté, sport, culture). • Existence d'un conseil des internes. • Nombre et nature des projets (partenariats, projets innovants).
Exemples d'actions	• Accompagnement pédagogique personnalisé : suivi renforcé des internes en lien avec les équipes pédagogiques (aide au travail personnel, remédiation, soutien). • Activités sportives, culturelles et citoyennes ancrées dans les territoires, en lien avec les partenaires, associations et clubs sportifs locaux. • Accueils temporaires : « coups de pouce » avant examens, difficultés familiales ponctuelles, etc. • Immersions progressives : immersions découverte avant intégration dans le second degré, immersions d'élèves de CM2. • Nuits de l'internat (au mois de mai).
Sites pour plus de ressources	• Académie de Nancy-Metz - Page académique dédiée aux internats d'excellence https://www.ac-nancy-metz.fr/les-internats-d-excellence-122258 → Flyers de présentation et capsules vidéos (présentation et témoignage). • Académie de Nancy-Metz - Page académique dédiée aux nuits de l'internat https://www.ac-nancy-metz.fr/nuits-des-internats-123887 → Présentations et programmes. • Académie de Nancy-Metz - LinkedIn https://www.linkedin.com/company/academie-nancy-metz/posts/ → Actualités académiques. • Eduscol - L'internat d'excellence https://eduscol.education.fr/913/l-internat-d-excellence • Ministère de l'Éducation nationale - Les internats au collège et au lycée https://www.education.gouv.fr/les-internats-au-college-et-au-lycee-12527

Fiche 4 – Le Contrat Local de Santé

Type de convention	Le CLS (Contrat Local de Santé)
Définition	Le CLS est porté conjointement par l'ARS et par une collectivité territoriale ou son regroupement, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.
	Il met en œuvre localement une approche transversale de la santé, en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion, de la prévention, de l'accompagnement médico-social et la santé environnementale, en tenant compte des besoins et des leviers existants dans les territoires. Le CLS n'est pas un outil figé, il s'adapte à tous les territoires. C'est un outil particulièrement pertinent en milieu rural et dans les quartiers urbains en difficulté.
Durée	3 à 5 ans
	- Dispositif souple et modulable, possibilité d'avenants - Renouvelable, prévoir une phase d'évaluation
Périmètre	Commune / EPCI / PETR
	Privilégier un périmètre intercommunal (Communautés de communes et d'agglomération, métropole, Pôle d'Équilibre Territorial et rural)
Signataires	La collectivité territoriale ou la structure intercommunale et l'ARS
	<u>Signataires obligatoires</u> : la collectivité territoriale ou la structure intercommunale et l'ARS (Agence Régionale de Santé) <u>Signataires et/ou partenaires facultatifs</u> : - acteurs institutionnels : conseil départemental, conseil régional, service de l'État, CAF, Assurance maladie, mutualité, etc. - acteurs de proximité : associations, centres hospitaliers, structures médico-sociales, etc.
Ministère(s)	Ministère de la santé et de la prévention
Mise en place	Élaboration entre 12 et 24 mois
	1. Lancer la démarche en lien avec l'ARS La première étape consiste à contacter la délégation territoriale de l'ARS de votre département avec laquelle vous allez identifier des objectifs/problématiques territoriales, définir la gouvernance, la méthodologie de travail et lancer la démarche. 2. Réaliser le diagnostic local de santé (DLS) Le diagnostic territorial met en lumière les spécificités locales : besoins de terrain et demandes de santé, offre et réponses existantes. Il est partagé par les différents acteurs de terrain et permet de définir les enjeux du territoire.

Mise en place	3. Élaborer le programme d'actions À chaque diagnostic son programme d'actions coconstruit, spécifique et partagé. Un ensemble de solutions qui réponde aux problématiques de santé identifiées. 4. Signer le contrat local de santé et assurer sa mise en œuvre Définition, mise en œuvre, suivi des actions, communication... L'accompagnement sur toute la durée est une des clés de réussite du CLS. 5. Évaluer le CLS La phase d'évaluation porte à la fois sur le programme dans son ensemble et sur les actions menées en particulier.
Bénéfices	Le caractère partenarial du CLS permet une meilleure coordination des politiques respectives menées et des actions plus pertinentes et efficaces, notamment dans l'utilisation des fonds publics. Les bénéfices d'un CLS  • Mieux identifier les atouts et les faiblesses du territoire pour avoir une action efficace • Intégrer les initiatives locales dans une dynamique globale • Faire partager aux acteurs locaux un objectif commun consensuel • Répondre aux préoccupations de la population en matière de santé • Développer la cohésion sociale • Améliorer le bien-être collectif • Développer de nouvelles collaborations • Renforcer les atouts du territoire • Maintenir la population sur le territoire • Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé
Exemples d'indicateurs	• Obésité en augmentation • Démographie médicale en baisse • Addictions des jeunes • Personnes isolées ou précaires avec des problèmes d'accès à l'offre de soin • Épuisement des aidants • Besoin de soutien au sein des familles monoparentales
Exemples d'actions	• Développer la pratique de l'activité physique pour tous • Améliorer l'offre de soins sur le territoire • Améliorer la santé environnementale • Préserver et améliorer l'accès au soin
Contacts	• MEURTHE-ET-MOSELLE (54) Tél : 03 57 29 02 34 ars-grandest-dt54-delegue@ars.sante.fr • MEUSE (55) Tél : 03 29 76 84 01 ars-grandest-dt55-delegue@ars.sante.fr • MOSELLE (57) Tél : 03 87 37 56 01 ars-grandest-dt57-delegue@ars.sante.fr • VOSGES (88) Tél : 03 29 64 66 23 ars-grandest-dt88-delegue@ars.sante.fr
Site pour plus de ressources	https://www.grand-est.ars.sante.fr/contrats-locaux-de-sante-ameliorer-la-sante-de-la-population-dun-territoire

Fiche 5 – La Convention Territoriale Globale

Type de convention	La CTG (Convention Territoriale Globale)
Définition	La convention s'appuie sur un diagnostic partagé pour définir les priorités et les moyens alloués dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Elle permet de lutter contre les inégalités sur un territoire, en encourageant une équité dans le déploiement des équipements et des services.
Durée	3 à 5 ans Pour renouveler cette convention, une phase d'évaluation de la CTG en cours est nécessaire
Périmètre	EPCI/commune - Privilégier un périmètre intercommunal (Communautés de communes et d'agglomération, métropole, Pôle d'Équilibre Territorial et rural)
Signataires	La collectivité territoriale ou la structure intercommunale, le conseil départemental, la CAF et les partenaires <u>Signataires obligatoires</u> : la collectivité territoriale ou la structure intercommunale, le conseil départemental et la CAF <u>Signataires et/ou partenaires facultatifs</u> : - acteurs institutionnels : MSA, CARSAT - acteurs de proximité : associations
Ministère(s)	Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles
Mise en place	Élaboration entre 12 et 24 mois Quelles sont les étapes nécessaires à la mise en place d'une Ctg ? Le diagramme illustre quatre étapes de mise en place d'une Ctg, représentées par des losanges orange reliés par une ligne horizontale. Chaque étape est accompagnée d'une description de l'action à mener : ÉTAPE 01 PRÉPARATION : S'approprier la démarche en associant tous les acteurs concernés ÉTAPE 02 DIAGNOSTIC DE VOTRE TERRITOIRE : Analyser les données sur la population, les équipements... ÉTAPE 03 CONCEPTION D'UN PLAN D'ACTIONS : Définir les priorités au regard du diagnostic (financements, moyens humains, équipements)... ÉTAPE 04 SUIVI ET ÉVALUATION DES ACTIONS : Un comité de pilotage commun qui permet de suivre le plan d'action sur l'ensemble de la période et d'évaluer l'impact de chaque action...

Bénéfices	Signer une CTG, c'est avoir : • Une compréhension partagée et donc plus complète des besoins du territoire ; • Une vision partagée avec les acteurs du territoire, adaptée au contexte local ; • Des moyens humains, techniques et financiers renforcés et plus facilement mobilisés grâce à un plan d'actions à moyen terme, de quatre à cinq ans, selon les besoins ; • Plus de services à offrir aux familles pour les habitants.
Exemples d'indicateurs	• Places en Établissement d'accueil du Jeune Enfant • Équivalent temps plein des Relais petite Enfance • Heures de présence des enfants en accueil des loisirs • Heure de fonctionnement des lieux d'accueil enfants/parents • Nombre de séjours vacances • Nombre de sessions de formation Bafa-Bafd
Exemples d'actions	• Accompagner la parentalité • Réduire la fracture numérique • Faciliter l'accès aux services • Renforcer les liens intergénérationnels • Accompagner les familles sur les différents temps de l'enfant
Contacts	• MEURTHE-ET-MOSELLE (54) 21 rue de Saint-Lambert, 54 046 Nancy Cedex https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-meurthe-et-moselle • MEUSE (55) 11 rue de Polval, 55012 Bar le duc cedex https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-meuse • MOSELLE (57) 4 Boulevard du Pontiffroy, 57 774 Metz Cedex 9 https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-moselle • VOSGES (88) 30 chemin de la Belle au Bois Dormant, 88 016 Epinal Cedex 9 https://caf.fr/allocataires/caf-des-vosges
Site pour plus de ressources	la convention territoriale globale

Fiche 6 – Le Projet Éducatif de Territoire

Type de convention	Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT)
Définition	Objectifs : • Permettre aux collectivités territoriales volontaires de proposer un parcours éducatif cohérent. • Mobiliser les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative entre les écoles, les collèges, les structures périscolaires et les structures extrascolaires. • Élaborer une offre d'activités périscolaires et extrascolaires. • Réussite éducative - Lutte contre les inégalités scolaires - Accès aux pratiques de loisirs culturels, sportifs ou artistiques.
Durée	3 ans maximum
Périmètre	Commune / EPCI • Commune, EPCI ou RPI, Communautés de communes
Signataires	La collectivité territoriale ou la structure intercommunale et les services de l'État • <i>Signataires obligatoires : la collectivité territoriale ou la structure intercommunale porteuse, préfet, DASEN</i> • <i>Signataires et/ou partenaires facultatifs : -acteurs institutionnels : conseil départemental, conseil régional, service de l'État, CAF, assurance maladie, mutualité, etc.</i> • <i>Acteurs de proximité : associations à visée culturelle, sportive ou artistique</i>
Ministère(s)	Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Ministère de la Culture, Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et de la Famille
Mise en place	À l'initiative d'une collectivité territoriale 1. Identifier les besoins 2. Définir les priorités communes 3. Recenser et analyser les ressources du territoire Réalisation d'un inventaire des offres locales en matière de culture, sport et art 4. Signer le PEDT et assurer sa mise en œuvre Engagement contractuel entre collectivité porteuse, services de l'Etat et partenaires 5. Évaluer le PEDT Évaluation portant à la fois sur les priorités définies et sur les actions menées.

Bénéfices	Le caractère partenarial du PEDT favorise : • La coopération entre communes et la mutualisation des ressources (RPI, EPCI) • La dynamisation de la vie associative, l'ouverture des associations au monde éducatif • L'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants
Exemples d'indicateurs	• Éloignement des sites culturels, artistiques, sportifs • Nombre peu élevé d'élèves pratiquant un loisir dans un club ou une structure • Nombre important de familles ayant recours au périscolaire • Nombre d'enfants fréquentant le périscolaire
Exemples d'actions	• Développer la pratique de l'activité physique pour tous. • Réaliser des cycles de pratiques sportives encadrés, par les bénévoles d'un club sportif. • Faire découvrir les artistes locaux, les faire intervenir pour des temps de pratiques. • Participer à des spectacles. • Visiter les sites historiques et culturels du territoire.
Site pour plus de ressources	Eduscol, <i>BO 12 mars 2013 (circulaire 2013-036)</i> https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo12/MENE1306458C.htm



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Moselle